

ainsi que les soumissions. C'était là, je pense, la pratique suivie par l'honorable monsieur, pratique sanctionnée par la loi.

M. MACKENZIE : L'honorable monsieur interprète exactement la loi. Il n'avait fallu anticiper en deux circonstances différentes et obtenir l'autorisation préalable de la Chambre, vu que nous devons agir pendant la vacance. Toutefois, lorsque le Parlement siège, les soumissions devraient être mises devant la Chambre. Je n'entends pas, du reste, intervenir dans la distribution des contrats.

Et la Chambre s'ajourne à
cinq heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 18 février 1879.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

LA DOUANE A MONTREAL.

DEMANDE DE DOCUMENTS.

M. COURSOL demande un état donnant une liste complète de tous les employés permanents, surnuméraires et temporaires nommés à la douane à Montréal depuis le 1^{er} juillet 1877, indiquant : 1o. le nom et l'âge de chaque employé ; 2o. la date de sa nomination ; 3o. le traitement de chaque employé ; 4o. la nature de ses fonctions ; 5o. les changements qui sont survenus soit par la mort, la mise à la retraite ou la destitution de ces employés, et les raisons de cette mise à la retraite ou de cette destitution, et les nouvelles nominations faites pendant la période qui s'est écoulée depuis la date ci-dessus jusqu'au 14 février courant.

La motion est adoptée.

COMPTE-RENDU OFFICIEL DES
DEBATS.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

M. ROSS (Middlesex-Ouest) demande un rapport de tous les avis relatifs aux soumissions pour la publication des débats de cette Chambre, avec les copies de de toutes les soumissions reçues et de tous les arrangements ou contrats faits à ce sujet.

La motion est adoptée.

M. TUPPER.

TRANSPORT DES RAILS D'ACIER DE
L'ILE VANCOUVER A LA RIVIERE
FRASER.

DEMANDE DE DOCUMENTS.

M. BUNSTER : Je demande des copies de toutes les lettres d'instructions relatives au transport de rails d'acier de Nanaimo et Esquimaux à la rivière Fraser, Colombie-Britannique, et un état indiquant le coût de ce transport. Je sais que je dois à mes électeurs et au Canada tout entier de faire cette demande. Les rails ont été débarqués à Nanaimo devant, comme tout le monde s'y attendait, être employés pour le chemin de fer de Nanaimo et Esquimaux, dont le terminus devait être à Esquimaux. Si l'on avait mis de la bonne foi dans ce travail de construction, le chemin serait maintenant en état d'être exploité. Les arpenteurs qui avaient été nommés avaient trouvé la route praticable, et il leur manquait moins d'un mille pour terminer leur exploration, lorsqu'ils reçurent l'ordre de laisser les lieux parce qu'il avait été dit que l'île était hostile au dernier gouvernement ; puis, afin de punir Vancouver, ces rails furent transportés de l'île sur la terre ferme. Cette rumeur était fausse ; l'île de Vancouver était décidée à donner son appui au gouvernement qui, de bonne foi, aurait voulu construire le chemin. Avec quel empressement ne les a-t-on pas transportées, à la veille d'une élection, ces lisses qui avaient passé là toute l'année précédente comme si elles ne pouvaient pas y rester encore quelques mois ! Maintenant il faudrait une somme énorme pour les transporter de nouveau à l'île de Vancouver et, de plus, il n'y avait aucune raison quelconque d'enlever ces lisses. On a manqué de bonne foi avec la Colombie Anglaise ; on a simplement essayé d'amuser le peuple afin de lui laisser ignorer l'endroit où serait le terminus du chemin. Esquimaux était le seul port convenable et ce choix avait été recommandé par l'ingénieur et l'amiral ; c'était aussi celui que désignait le commerce, c'est donc là que les lisses devront être transportées pour la construction du chemin entre Esquimaux et Nanaimo. Je crois ma demande raisonnable et digne de l'attention de la Chambre.

M. TUPPER : Je n'ai pas d'objection à la production de la correspondance demandée.

La motion est adoptée.